

DECISION RH n° 2019-56

Portant composition du **Comité Technique d'Etablissement**

Le Directeur du Centre Hospitalier de CADILLAC, Président du C.T.E.

- VU** la loi n°2009-879 en date du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires,
- VU** le décret n° 2011-584 du 26 mai 2011 relatif au Comité Technique d'Etablissement des établissements publics de santé,
- VU** les résultats aux élections professionnelles 06 décembre 2018
- VU** les désignations effectuées par la Commission Médicale d'Etablissement en sa séance du 22 mars 2016,

DECIDE,

Article 1 : d'arrêter la liste nominative des membres du Comité Technique d'Etablissement comme suit :

MEMBRES ELUS

ORGANISATION SYNDICALE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CGT	GOUT Jocelyne	TREPAUD Jérôme
	PETERSON STUART Véronique	CASAGRANDE Hélène
	DAUBISSE Bruno	VIVES Amélie
	SINET Franck	CRESPO Cyril
	MARQUES Catherine	POUTAYS Marie
	KALINOWSKI Sonia	LAPORTE Laurent
CFDT	LESCURE Katia	ANDRE Thierry
	LEPUIL Cédric	PARIS Sophie
	BAUDET Véronique	CHOLLET Isabelle
	BOYER Laurent	CARMONA Benjamin
FO	GONTHIER Armand	COUSIN Pascal
	PAULY Muriel	PERREAU Isabelle

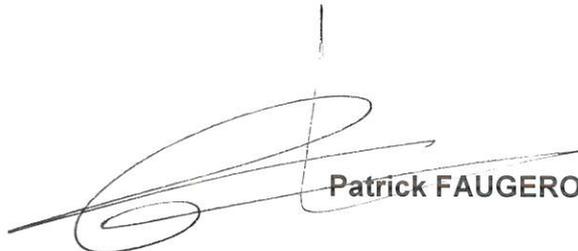
MEMBRE A TITRE CONSULTATIF

- Monsieur Fabien GORSE, Praticien Hospitalier – Pôle C Sud Gironde

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage.

Fait à CADILLAC, le 17 janvier 2019

Le Directeur,



Patrick FAUGEROLAS

Diffusion :

- Extranet
- Tableaux d'affichage